



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
3 juillet 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Quatorzième session

Genève, 22-26 avril 2024

**Rapport de la Commission du commerce
et du développement sur sa quatorzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 26 avril 2024



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions de la Commission du commerce et du développement.....	3
A. Les incidences d'aspects clefs de la transition énergétique sur le commerce et le développement	3
B. Autres décisions prises par la Commission.....	4
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Les incidences d'aspects clefs de la transition énergétique sur le commerce et le développement	8
III. Questions d'organisation.....	14
A. Ouverture de la session	14
B. Élection du Bureau	14
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	14
D. Questions diverses	15
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	15
Annexe	
Participation	16

Introduction

La quatorzième session de la Commission du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 26 avril 2024.

I. Décisions de la Commission du commerce et du développement

A. Les incidences d'aspects clés de la transition énergétique sur le commerce et le développement

Conclusions concertées

La Commission du commerce et du développement

1. *Est consciente* que les minéraux critiques pour la transition énergétique jouent un rôle important dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en facilitant l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;

2. *Relève* que les pays en développement dotés de minéraux critiques pour la transition énergétique peuvent potentiellement, tout en poursuivant les objectifs de développement durable, opérer une transformation structurelle en stimulant la création locale de valeur ajoutée et la diversification de la production en aval, et tient compte des difficultés associées à une telle transformation ;

3. *Souligne* que, dans le secteur des minéraux critiques pour la transition énergétique, la coopération internationale et la coordination des politiques sont nécessaires pour que les retombées commerciales profitent à tous et pour éviter une aggravation de la dépendance à l'égard des produits de base, tout en sachant que les règles commerciales multilatérales constituent la meilleure des garanties contre le protectionnisme et sont essentielles pour accroître la transparence, la prévisibilité et la stabilité du commerce international ;

4. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'organiser une séance d'information sur la gestion de la volatilité des prix des minéraux critiques avant la prochaine session de la Commission du commerce et du développement ;

5. *Souligne* qu'il faut intégrer les questions d'environnement, de société et de gouvernance dans les activités d'extraction et de transformation des minéraux critiques pour la transition énergétique afin de garantir les droits et le bien-être des femmes, des populations autochtones et des communautés locales, de protéger la biodiversité et de préserver les écosystèmes ;

6. *Constate* qu'il faut que les pays en développement riches en minéraux critiques ajoutent de la valeur à leurs chaînes d'approvisionnement, conformément aux trois piliers du développement durable et de manière équilibrée, afin de contribuer à leur transformation structurelle économique, de créer des emplois décents, d'augmenter les recettes d'exportation et de participer au processus de développement économique ;

7. *Relève* la contribution qu'apporte le secrétariat de la CNUCED en menant des travaux d'analyse de fond et en fournissant des données sur la diversification économique par la valorisation des produits de base, en particulier dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable ;

8. *Rappelle* la résolution 78/138 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les produits de base, notamment son paragraphe 30, et appelle la CNUCED et ses partenaires à continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de mener activement et en collaboration des travaux de recherche et d'analyse sur la problématique des produits de base et des activités connexes visant à renforcer les capacités et à favoriser le consensus, en vue de présenter régulièrement des études et des avis sur le développement durable des pays en développement tributaires des produits de base, en particulier ceux qui ont un faible revenu ;

9. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de contribuer aux débats intergouvernementaux sur les questions de commerce et de développement que soulèvent les minéraux critiques pour la transition énergétique et de tenir les États membres informés des travaux du groupe chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique, établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses propres contributions à ces travaux ;

10. *Salue* la contribution des programmes de la CNUCED sur les transports, la facilitation du commerce et la logistique à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier du programme Train for Trade, du programme sur la facilitation du commerce, du programme du Système douanier automatisé et du programme sur les transports ;

11. *Rappelle* que, dans le Pacte de Bridgetown, il a été demandé à la CNUCED de poursuivre et de renforcer ses travaux dans le cadre de ses trois piliers afin de soutenir la mise en œuvre des réformes de facilitation du commerce, y compris l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, et d'accroître son appui à la conception et à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires appropriés qui réduisent les coûts de transaction ;

12. *Se déclare satisfait* des travaux d'analyse du secrétariat de la CNUCED sur les tendances mondiales récentes et de ses recommandations opportunes sur les différents aspects de la logistique commerciale, y compris la facilitation du commerce, les transports, les ports, les chaînes d'approvisionnement, l'automatisation et la transition numérique, et lui demande de continuer de rendre compte et d'assurer le suivi des tendances et des politiques relatives à ces questions, ainsi que des enjeux et perspectives de la transition énergétique du secteur du transport maritime, et de leur incidence sur le développement durable, compte tenu du rôle que sont amenés à jouer les carburants durables comme l'ammoniac, les biocarburants ou l'hydrogène, en menant des analyses fiables et certifiables du cycle de vie de ces carburants, conformément aux lignes directrices de l'Organisation maritime internationale ;

13. *Se félicite* des préparatifs et de la planification du premier Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales de la CNUCED, qui se tiendra en mai 2024 à la Barbade, et prie le secrétariat d'informer les États membres des résultats de ce forum ;

14. *Prie* la CNUCED de continuer, en particulier dans le cadre de ses travaux de recherche, d'assistance technique et d'appui aux débats intergouvernementaux, de promouvoir le développement de chaînes d'approvisionnement durables et résilientes dans les pays en développement, en se concentrant sur les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, ainsi que sur les problèmes particuliers que soulèvent pour eux la transition énergétique, l'évolution du transport maritime et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'objectif étant de garantir une croissance économique à la fois durable et inclusive.

Séance plénière de clôture
Le 26 avril 2024

B. Autres décisions prises par la Commission

Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À la séance plénière d'ouverture, le 22 avril 2024, la Commission du commerce et du développement a examiné le point 3 de l'ordre du jour.

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

2. Le Président de la quatorzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a présenté le rapport.

3. La Commission du commerce et du développement a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/59.

- b) *Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement*
4. Au nom du Président de la dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport.
5. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/30.
- c) *Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques*
6. Le Président de la sixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, a présenté le rapport.
7. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.8/18.
- d) *Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce*
8. Le Président de la dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce a présenté le rapport.
9. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.7/30.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

10. Au nom de la Présidente de la vingt et unième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport.
11. La Commission du commerce et du développement a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/72, et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.
12. Un représentant a relevé avec préoccupation que, d'après une enquête sur l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, cet instrument était peu utilisé.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

13. Au nom de la Présidente de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport.
14. La Commission du commerce et du développement a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CPLP/37, et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Déclarations liminaires

15. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED¹ a souligné que les minéraux critiques constituaient le socle du développement des technologies énergétiques non polluantes et de la transition énergétique. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la

¹ Déclaration vidéo.

demande de minéraux critiques devrait être multipliée par trois et demi d'ici à 2030 pour que l'objectif de la neutralité des émissions puisse être atteint au niveau mondial à l'horizon 2050.

16. Une occasion unique s'offrait aux pays en développement richement dotés en minéraux critiques, surtout aux pays d'Afrique, de diversifier leur économie, de progresser dans les chaînes de valeur et d'œuvrer à leur transformation structurelle, comme souligné dans le *Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique* et le *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés*. Il fallait toutefois prendre garde aux pièges de la dépendance à l'égard des produits de base et des pratiques extractives non durables. Des pays en développement avaient adopté d'ambitieuses politiques fondées sur l'exploitation des minéraux critiques, et la session de la Commission serait l'occasion d'échanger sur certaines de ces politiques. Dans l'édition 2023 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), la CNUCED recommandait l'adoption d'un pacte pour une action mondiale en faveur de l'investissement dans l'énergie durable pour tous, son but étant que la politique commerciale et la politique d'investissement soient des éléments de la solution. En outre, elle appuyait les travaux du groupe chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique, établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en menant des travaux d'analyse sur les questions de commerce et de développement soulevées par l'essor du secteur.

17. Les débats porteraient ensuite sur la décarbonation du secteur du transport maritime et sa transition vers des carburants plus propres, qui étaient source de perspectives, mais aussi de difficultés. S'agissant des difficultés, les carburants propres et durables étaient généralement plus coûteux que le fioul traditionnel et avaient une densité énergétique plus faible. Les armateurs devaient investir dans des navires différents, plus modernes, et les ports devaient disposer des infrastructures nécessaires pour ravitailler ces nouveaux navires en carburant. Les économies dans leur ensemble devaient opérer une transition vers la production de carburants de substitution pour les installations de soudage. Quant aux perspectives, la principale était celle de l'effet d'atténuation associé à une plus grande durabilité du secteur, qui représentait jusqu'à 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Si les carburants durables se démocratisaient, les ports des pays en développement pourraient également devenir des fournisseurs de ces carburants, de sorte que les pays n'auraient pas besoin de disposer d'importantes réserves de pétrole.

18. La transition appelait une coordination étroite et des investissements massifs, qui nécessitaient eux-mêmes des engagements pérennes, pris à l'échelle mondiale. Par le passé, les transitions énergétiques du secteur du transport maritime avaient été autofinancées, puisque les passages de la rame à la voile, puis de la voile à la vapeur, et enfin de la vapeur au pétrole, s'étaient traduits à chaque fois par des baisses de coûts pour les opérateurs et investisseurs privés. La transition suivante pouvait et devait elle aussi être autofinancée, ce qui supposait que les opérateurs et les investisseurs couvrent l'ensemble des coûts de transport. De prime abord, les carburants de substitution pouvaient sembler particulièrement coûteux, mais ils devenaient compétitifs une fois que les coûts totaux réels de la combustion des carburants traditionnels étaient pris en compte. Le meilleur moyen de promouvoir cette compétitivité consistait en l'adoption de mesures économiques (perception de taxes sur les émissions de gaz à effet de serre, par exemple), mesures que la CNUCED soutenait dans le cadre des travaux menés au titre de ses trois piliers, tout en insistant pour que les prélèvements servent à épauler les pays en développement les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, tout au long de la transition énergétique.

19. La Secrétaire générale a fait savoir que la CNUCED collaborait étroitement avec l'Organisation maritime internationale à la création d'un cadre mondial qui permettrait la concrétisation des ambitions de décarbonation. En juillet 2023, l'Organisation maritime internationale avait revu à la hausse les objectifs de décarbonation du secteur maritime et confirmé l'élaboration de nouvelles normes applicables aux carburants, ainsi que la création d'un mécanisme de tarification des émissions de gaz à effet de serre. La CNUCED avait contribué à ces initiatives.

20. Enfin, la Secrétaire générale a affirmé que les défis à relever pour construire un avenir durable étaient complexes. Toutefois, en travaillant main dans la main, les pays pouvaient trouver des moyens de protéger la planète tout en stimulant la croissance économique et en assurant une prospérité sans exclusive. Ensemble, grâce aux minéraux critiques pour la transition énergétique et à l'adoption de carburants durables dans le secteur du transport maritime, ils pourraient bâtir un monde plus juste pour les générations à venir.

21. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Jamaïque (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Barbade ; Chine ; Indonésie ; Nigéria ; Liban ; Zimbabwe ; Trinité-et-Tobago ; Pérou ; Brésil.

22. Les représentants d'un groupe régional et de certaines délégations ont souligné qu'il fallait continuer d'améliorer la gestion des produits de base, qui étaient la principale ressource de nombreux pays en développement, et de réduire la dépendance à l'égard de ces produits. Le représentant d'un autre groupe régional a appelé à l'adoption de politiques de nature à promouvoir la création de valeur ajoutée dans les pays producteurs, de sorte que la transition énergétique soit plus juste et plus durable.

23. Le représentant d'un autre groupe régional a insisté sur l'importance des minéraux critiques et sur le lien direct entre leur exploitation et l'utilisation des énergies renouvelables. Le groupe était très actif dans le domaine et, fort de son expérience, était disposé à coopérer avec la CNUCED et à faire bénéficier les pays en développement de ses connaissances. Le représentant d'une délégation a appelé l'attention sur la question de l'utilisation des minéraux critiques comme moyen de remédier aux problèmes soulevés par la transition énergétique et d'améliorer le transport de ces minéraux, leur production et les opérations logistiques connexes. Le représentant d'une autre délégation a déclaré qu'il fallait lutter contre la volatilité des prix en optimisant la production des minéraux critiques.

24. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont déclaré qu'il fallait investir dans des services complémentaires des activités du secteur productif, qui aboutissaient à la création d'emplois de meilleure qualité, ainsi que dans le capital humain. Le représentant d'un autre groupe régional a affirmé que les pays en développement devaient doter leurs travailleurs de nouvelles compétences et connaissances pour améliorer les services essentiels, notamment les services indispensables à leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Le représentant d'un autre groupe régional encore a fait observer qu'une collaboration plus étroite était nécessaire pour améliorer la formation des techniciens, intensifier la coopération Sud-Sud et développer les chaînes de valeur régionales.

25. Les représentants de certaines délégations ont fait remarquer que le Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales de la CNUCED, qui se tiendrait en mai 2024 à la Barbade, et les célébrations du soixantième anniversaire de la CNUCED, qui auraient lieu en juin 2024, seraient d'excellentes occasions de faire avancer les débats. Le représentant d'un groupe régional a souligné la nécessité de réfléchir à la gestion des minéraux critiques dans le cadre de la transition énergétique pour permettre aux pays producteurs, qui étaient pour la plupart des pays en développement, de développer leur économie et de créer des chaînes de valeur et d'approvisionnement fiables. Le représentant d'un autre groupe régional s'est vivement félicité des travaux que menait la CNUCED par l'intermédiaire de ses réunions d'experts et a demandé que ces travaux se poursuivent dans le respect du principe selon lequel personne ne devait être laissé de côté.

26. Le représentant d'un autre groupe régional encore a déclaré que les pays les moins avancés étaient les plus petits émetteurs de gaz à effet de serre, et pourtant les premières victimes des changements climatiques. Il fallait opérer une transition globale et juste, qui se traduise par davantage de diversification et de création de valeur ajoutée. Le représentant d'une délégation a affirmé que la communauté internationale devait se pencher sur la question de la dette, répondre aux besoins énergétiques et améliorer les infrastructures des pays en développement pour permettre leur accès à une énergie propre. Le représentant d'une

délégation s'est dit préoccupé par l'état d'avancement des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés.

27. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de remédier aux bouleversements mondiaux, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques, et aux tensions commerciales. Appelant l'attention sur les besoins particuliers des pays vulnérables, ils ont prié instamment la CNUCED de redoubler d'efforts pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus résilientes face aux perturbations, en se concentrant sur les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Ils lui ont aussi demandé de continuer d'œuvrer à la diminution des coûts des transactions commerciales.

28. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont salué les vastes programmes de renforcement des capacités de la CNUCED. Ils l'ont encouragée à continuer de prêter assistance aux pays dans des domaines tels que le transport international, les cadres juridiques, la simplification des procédures et la mise en place d'outils numériques de facilitation du commerce.

29. Les représentants d'un groupe régional et de plusieurs délégations se sont félicités du programme du Système douanier automatisé. Ils ont salué le rôle joué par la CNUCED dans la facilitation du commerce international et lui ont demandé de poursuivre ses activités d'assistance et d'élargir l'accès à ses solutions technologiques pour promouvoir la simplification des procédures douanières et des procédures relatives au commerce international.

30. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont salué les travaux analytiques que la CNUCED consacrait au suivi des tendances mondiales du secteur de la logistique commerciale (décarbonation, transition numérique, transport maritime, etc.) et ont souligné l'utilité de l'*Étude sur les transports maritimes*. Compte tenu du rôle crucial que jouaient les ports dans la transition énergétique, ils ont prié la CNUCED d'aider plus activement les pays à renforcer leurs capacités et infrastructures portuaires dans la perspective de la transition vers des énergies renouvelables. Ils se sont félicités du programme de gestion portuaire, des efforts déployés pour établir des relations pérennes entre les communautés portuaires et de la création du tableau de bord de la performance portuaire.

31. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de plusieurs délégations ont souligné les bons résultats des activités d'assistance menées par la CNUCED dans le domaine de la facilitation des transports et du commerce, citant des outils novateurs comme l'instrument de suivi des réformes de facilitation du commerce (*trade facilitation reform tracker*) et le programme d'aide à la création de ports durables et intelligents. Ils ont affirmé que de telles initiatives contribuaient grandement à améliorer les procédures commerciales et ont prié instamment la CNUCED de redoubler d'efforts pour aider les pays à mettre en place des mesures efficaces et durables de facilitation des transports et du commerce.

2. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

32. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les travaux menés par la Division du commerce international et des produits de base dans le cadre des trois piliers de l'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique.

33. Le secrétariat de la CNUCED a également présenté les travaux menés par la Division de la technologie et de la logistique dans le cadre des trois piliers de l'action de la CNUCED.

B. Les incidences d'aspects clés de la transition énergétique sur le commerce et le développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

34. La Réunion d'experts pluriannuelle a tenu trois réunions-débats au titre de ce point de l'ordre du jour.

Minéraux critiques

35. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le sujet en soulignant que la transition énergétique faisait exploser la demande de minéraux critiques. Les marchés étaient très concentrés et les prix fluctuaient fortement. Ces dernières années, les accords entre pays consommateurs et pays producteurs s'étaient multipliés. Le secrétariat avait commencé à répertorier ces accords dans une base de données.

36. L'intervenant principal, Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'action climatique et la transition juste, et également Sous-Secrétaire général chargé de l'Équipe pour l'action climatique, a souligné que la transition vers une énergie propre dépendait de l'approvisionnement en minéraux critiques. Les pays en développement riches en ressources naturelles devaient pouvoir exploiter ces ressources, mais les populations devaient aussi être protégées contre les dégâts environnementaux que pouvaient occasionner les activités extractives. C'est pourquoi l'ONU était en train d'élaborer des principes communs et volontaires relatifs à la gouvernance et à l'extraction des ressources minérales.

37. La première réunion-débat a porté sur la nécessité d'une convergence des politiques. Les quatre intervenants étaient les suivants : le Représentant permanent et Ambassadeur de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation mondiale du commerce ; le Vice-Ministre chargé de la coordination des investissements et des activités d'exploitation minière au Ministère indonésien des affaires maritimes et des investissements dans le secteur maritime ; le Directeur du Département de minéralogie, de l'Institut des ressources minérales et de l'Académie des sciences géologiques de la Chine ; la Cheffe par intérim du Département de l'information minérale et des industries extractives du Service géologique de la Suède.

38. Les intervenants ont fait part de leur point de vue sur certaines préoccupations relatives aux minéraux critiques et sur les questions pour lesquelles une convergence des politiques internationales était nécessaire.

39. Le représentant d'un groupe régional et plusieurs intervenants se sont accordés à dire que les pays en développement devaient pouvoir tirer profit de leurs ressources minérales, notamment en les valorisant. Leur progression dans la chaîne de valeur des minéraux critiques pouvait stimuler leur croissance économique, créer des emplois et générer des recettes fiscales. Si les retombées étaient exploitées judicieusement, la transformation structurelle de l'économie pouvait déboucher sur des progrès socioéconomiques pérennes.

40. Plusieurs intervenants ont affirmé que l'accès au financement, la mobilisation d'une main-d'œuvre adéquate, la facilitation de l'investissement et le renforcement des infrastructures, notamment des infrastructures nécessaires à la production d'une énergie propre, étaient des défis qu'il fallait relever pour donner aux pays en développement les moyens de développer des activités d'aval dans le secteur des minéraux critiques. Les marchés de ces minéraux étaient complexes et souvent opaques. De surcroît, des asymétries dans les capacités de négociation des contrats désavantageaient les pays en développement.

41. Un autre intervenant a déclaré que la fiabilité des chaînes d'approvisionnement était indispensable au bon déroulement de la transition énergétique, car les pays devaient pouvoir acheter des minéraux critiques à des prix abordables. Certains intervenants ont affirmé qu'il était possible de renforcer cette fiabilité en améliorant les activités de prospection, en introduisant des innovations propres à accroître la productivité des chaînes et en appliquant les principes de l'économie circulaire aux minéraux critiques. Le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et l'adoption de normes communes étaient nécessaires pour améliorer la transparence et la traçabilité des minéraux critiques, et pour garantir leur exploitation durable. À cet égard, un intervenant a souligné qu'il convenait d'utiliser la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources, outil mondial et transparent de gestion des ressources, pour élaborer les normes en question.

42. Plusieurs intervenants ont également souligné que le commerce devait rester ouvert et équitable. Il fallait éviter les mesures protectionnistes et discriminatoires, qui contribuaient à la fragmentation des marchés mondiaux encore balbutiants des minéraux critiques. Les pays désireux de rattraper leur retard dans les chaînes d'approvisionnement de ces minéraux devaient plutôt investir pour renforcer leurs capacités et leur compétitivité. Les intervenants ont fait remarquer qu'aucun pays ne pouvait regrouper tous les échelons de la chaîne

d'approvisionnement des énergies propres. Certains intrants au moins devraient être obtenus auprès d'autres pays. À cet égard, tous les intervenants sont convenus qu'il serait important d'instaurer un climat de confiance entre les pays afin que ceux-ci acceptent pleinement leur interdépendance.

43. Certains intervenants, le représentant d'une délégation et le secrétariat ont mis en garde contre une course aux subventions dans laquelle seuls les pays riches pourraient se lancer, tandis que les pays pauvres dotés de ressources minérales resteraient tributaires de l'exportation de ces ressources à l'état brut et ne capteraient pas les retombées d'une transition juste. À cet égard, un intervenant a soutenu que les pays en développement avaient besoin d'une plus grande marge d'action dans l'utilisation d'outils de politique commerciale propres à promouvoir leur transformation structurelle durable, car leurs moyens budgétaires ne leur permettaient pas de rivaliser avec les pays développés. Prenant l'exemple de l'Indonésie, il a affirmé que les mesures de restriction du commerce ne devaient pas être appliquées de façon généralisée, mais que des mesures temporaires pouvaient faciliter l'investissement dans des sous-secteurs particuliers où des activités locales étaient susceptibles de se développer. Pour que de telles mesures soient efficaces, les pays devaient avoir une compréhension fine des activités situées en aval des chaînes de valeur des minéraux critiques.

44. Les représentants de certains groupes régionaux, certains intervenants et l'intervenant principal ont recommandé que les pays coopèrent et fassent converger leurs politiques afin de garantir des accords équitables entre producteurs et consommateurs de minéraux critiques. Les représentants de certains groupes régionaux ont déclaré que les pays producteurs pourraient ainsi assurer aux consommateurs l'accès à des minéraux critiques, et, en échange, participer à des activités situées plus en aval dans les chaînes de valeur et améliorer la performance environnementale et sociale de leurs chaînes d'approvisionnement, au bénéfice de leurs populations. Le représentant d'un groupe régional a souligné que le système multilatéral, y compris l'ONU, pouvait jouer un rôle clef en facilitant le dialogue et la coopération entre les pays, tandis que le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que d'autres instances propices aux débats normatifs et à la coopération avaient été créées par divers acteurs. Le représentant d'un autre groupe régional encore a encouragé la CNUCED à continuer de contribuer aux efforts multilatéraux.

45. La deuxième réunion-débat a porté sur les paramètres à prendre en compte pour assurer une gestion durable, équitable et juste des minéraux critiques. Les intervenants étaient les suivants : le Vice-Ministre chargé de la coordination des investissements et des activités d'exploitation minière au Ministère indonésien des affaires maritimes et des investissements dans le secteur maritime ; un analyste principal chargé des questions d'approvisionnement énergétique à l'Agence internationale de l'énergie ; la Cheffe du département du commerce durable du Forum économique mondial.

46. Un intervenant a axé son propos sur les gisements de minéraux de l'Indonésie. Le pays possédait les plus vastes réserves prouvées de nickel au monde. Par le passé, il avait exporté du nickel sous forme de minerai brut, constitué à 98 % de terre et d'eau. Il n'était toutefois pas judicieux, ni sur le plan économique ni sur le plan environnemental, de transporter du minerai brut en grandes quantités sur de longues distances en vue de son traitement. En 2014, le pays avait d'abord interdit totalement les exportations de minerai de nickel, puis, au fil des ans, il avait procédé à des levées partielles de l'interdiction à titre expérimental. Résultat, les exportations de produits issus de la transformation de nickel (sulfates, composants chimiques, cathodes, cellules de batteries, etc.) avaient été multipliées par 11. Cependant, l'intervenant a mis en garde contre une interdiction totale des exportations sans mesures propres à inciter les investisseurs étrangers à s'implanter sur le marché. Ces mesures pouvaient être des réductions d'impôts ou des exonérations de droits de douane, par exemple, mais il pouvait aussi s'agir d'incitations non fiscales (simplification des procédures de demande de permis, assouplissement des réglementations relatives à l'emploi et à l'aménagement du territoire, etc.).

47. L'intervenant a souligné que, pour promouvoir la création locale de valeur ajoutée, les décideurs devaient avoir une bonne compréhension de la chaîne de valeur des minéraux critiques et étudier la viabilité économique de différentes politiques industrielles. Il a insisté sur l'importance d'un approvisionnement suffisant en énergie propre et sur la nécessité de veiller à la traçabilité des produits, à la transparence des procédures et à l'application du

principe de responsabilité au sein de la chaîne pour instaurer un partenariat durable et mutuellement bénéfique.

48. Un autre intervenant a appelé l'attention sur l'explosion de la demande de minéraux critiques, soulignant qu'un tel essor témoignait du rôle central que jouaient ces minéraux dans les initiatives de décarbonation, et donc dans la transition énergétique.

49. L'intervenant a mis en lumière trois enjeux clefs des marchés essentiels à la transition énergétique : diversifier les sources d'énergie, veiller à ce que ces sources soient non polluantes et corriger les déséquilibres entre l'offre et la demande. De surcroît, il s'est attardé sur les risques associés à l'exploitation des minéraux critiques, comme la concentration de l'offre ou l'adoption trop lente de pratiques durables et responsables dans le secteur extractif. Pour écarter ces risques, il fallait intensifier les efforts de diversification des sources d'approvisionnement en minéraux, promouvoir le progrès technologique et les initiatives de recyclage, et rendre les marchés plus transparents.

50. La dernière intervenante a souligné que l'intégration régionale pouvait aboutir à la création de marchés plus vastes et promouvoir les chaînes de valeur interrégionales, qui étaient attractives aux yeux des investisseurs intéressés par les activités d'aval. Elle a affirmé qu'une telle intégration pouvait se traduire par de larges retombées dans les pays producteurs de minéraux critiques tout en limitant les effets néfastes que les activités extractives pouvaient avoir sur l'environnement. En outre, elle a recommandé la conclusion d'accords propres à encourager l'investissement privé, d'accords d'accès aux marchés et d'accords relatifs au traitement des données, qui pouvaient stimuler la croissance du secteur.

51. L'intervenante a souligné qu'il importait d'établir une définition commune du terme « valeur ajoutée » et de mutualiser les initiatives de facilitation de l'investissement pour en maximiser l'efficacité et simplifier les procédures. Elle a également encouragé les pays à investir dans des initiatives de recyclage pour atténuer les risques de pénurie de ressources.

52. Le représentant d'un groupe régional a déclaré qu'un approvisionnement durable en matières premières était indispensable à la transition verte et numérique. Il a fait observer que les subventions ayant des effets de distorsion des échanges, les pratiques opaques et les restrictions à l'exportation imposées par certains acteurs étaient incompatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce et pouvaient contribuer à enfermer les pays dans le piège de la dépendance à l'égard des produits de base. Il a souligné que tous les pays devaient réfléchir à des politiques avantageuses tant pour les pays en développement que pour les pays développés. À cet égard, il a fait savoir que l'Union européenne et ses partenaires avaient récemment créé une nouvelle plateforme, le Forum du partenariat pour la sécurité d'approvisionnement des minéraux.

53. Le représentant d'une délégation a mis en lumière le rôle que jouait la CNUCED en plaidant pour que les pays en développement richement dotés en minéraux critiques puissent tirer parti de l'accroissement de la demande de ces minéraux. Il a également souligné que le Japon était fermement déterminé à s'acquitter des obligations contractées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, et fait savoir que le pays avait mis en place des règles d'origine pour assurer la traçabilité de certains produits.

54. Les représentants de certaines délégations, le Vice-Président de la session, un intervenant et le secrétariat ont insisté sur la nécessité d'instaurer un climat de confiance au sein de la chaîne de valeur des minéraux critiques. Les représentants de certaines délégations ont prôné l'adoption de politiques extractives à la fois justes et durables afin d'éviter l'exploitation des pays en développement tributaires des produits de base. Les représentants de certains groupes régionaux et d'une délégation ont souligné que les activités de traitement des minéraux critiques, situées en aval de la chaîne de valeur, contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8 et 9. En outre, ils se sont félicités de l'établissement, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du groupe chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique, ainsi que du projet d'élaboration, au cours de l'année à venir, de principes volontaires relatifs à la gouvernance du secteur extractif.

55. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que la coopération régionale était nécessaire pour opérer une transition énergétique à la fois juste et durable. Il a ajouté qu'il importait de promouvoir la coopération Nord-Sud, notamment le transfert de technologies, afin que les pays du Sud puissent bénéficier de la ruée vers les minéraux critiques.

56. Le représentant d'une délégation a estimé que les pays riches en ressources pourraient accroître leur production et créer davantage de valeur ajoutée en intensifiant leurs échanges commerciaux avec la Chine.

57. Le représentant d'une autre délégation a rappelé la nécessité d'inclure les pays en développement sans littoral dans la chaîne de valeur des minéraux critiques. Un intervenant a relevé la possibilité pour certains de ces pays de miser sur l'énergie hydroélectrique, qui, au même titre que l'énergie géothermique, pouvait constituer une source stable d'électricité propre.

58. Synthétisant les débats, le Vice-Président, qui avait animé la discussion, a déclaré que les participants avaient examiné les enjeux soulevés par les minéraux critiques des points de vue du commerce et du développement. Les principales questions traitées étaient celles de l'importance des minéraux critiques, de la gestion durable et juste de ces minéraux, des initiatives multilatérales mises en place dans le secteur, des dynamiques à l'œuvre sur les marchés et des possibilités offertes aux pays en développement.

L'utilisation de carburants durables dans le secteur du transport maritime

59. La troisième réunion-débat a porté sur l'utilisation de carburants durables dans le secteur du transport maritime. Les quatre intervenants, qui ont présenté le sujet et fait part de leurs vues, étaient les suivants : un représentant du secrétariat de la CNUCED ; un expert du secrétariat de la CNUCED ; un analyste spécialiste des technologies énergétiques à l'Agence internationale de l'énergie ; la Représentante permanente adjointe du Chili auprès de l'Organisation mondiale du commerce.

60. En introduction, le représentant du secrétariat a déclaré que le secteur du transport maritime était en pleine mutation, puisqu'il devait opérer une transition vers des carburants de substitution, qui étaient source de perspectives, mais aussi de difficultés. Dans l'édition 2023 de l'*Étude sur les transports maritimes*, la CNUCED avait révélé que les émissions de dioxyde de carbone des navires avaient augmenté de façon continue au cours de la décennie écoulée (+20 %), principalement en raison de la croissance du commerce, et ce, malgré une nette amélioration de leur efficacité énergétique. Cette amélioration était due pour moitié à des économies d'échelle, les navires étant de plus en plus grands. Le représentant a réaffirmé la nécessité d'une transition résolue vers des carburants de substitution. L'Organisation maritime internationale était d'ailleurs en train de réfléchir à l'adoption de règles pour encadrer cette transition. À la demande des États membres, la CNUCED contribuait à l'analyse des incidences que de telles règles auraient sur le secteur maritime et les pays en développement.

61. Un intervenant a axé son propos sur les émissions et la transition énergétique des flottes de pêche, qui étaient essentielles au développement économique et à la sécurité alimentaire des pays en développement. La transition serait source de difficultés dans le secteur de la pêche, qui était tributaire de subventions aux combustibles fossiles et n'était régi par aucune réglementation mondiale. Les options technologiques, comme les biocarburants verts et l'hydrogène, se heurtaient à des obstacles liés à l'insuffisance de l'offre et des infrastructures. L'intervenant a notamment recommandé de mettre en place des mesures d'incitation à la transition et d'abandonner progressivement les subventions aux combustibles fossiles. Un autre intervenant a évoqué les entraves à la production d'hydrogène, telles que les coûts élevés et le manque d'initiatives de stimulation de la demande. Selon les projections, la réduction à zéro des émissions nettes supposait une transition du secteur maritime vers des carburants de substitution comme l'ammoniac et l'hydrogène. Malgré un considérable potentiel d'exportation d'hydrogène à faibles émissions, beaucoup de projets en étaient encore au stade initial, freinés par l'insuffisance des infrastructures. La dernière intervenante a fait part de l'expérience du Chili dans le domaine des carburants maritimes durables en concentrant son propos sur les couloirs maritimes verts. Elle a présenté des études de préfaisabilité et de faisabilité, ainsi que des

consortiums chargés de proposer des itinéraires maritimes sur lesquels mener des projets « zéro émission ».

62. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont dits préoccupés par l'augmentation des coûts du transport maritime et par les obstacles à la participation au commerce international. Ils ont insisté sur la nécessité de prévenir les incidences néfastes que la transition énergétique était susceptible d'avoir sur les pays en développement, en particulier sur les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Ils ont demandé qu'un soutien financier et technique soit apporté aux pays vulnérables, ainsi qu'un appui au renforcement des capacités, pour les aider à opérer la transition énergétique et faire en sorte que cette transition soit juste et équitable. Le représentant d'une autre délégation a dit craindre que la transition ait des répercussions néfastes sur les pays en développement sans littoral et souligné qu'il fallait prendre en considération leurs préoccupations et difficultés particulières.

63. Les représentants d'un groupe régional et de plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait adopter des politiques à plusieurs niveaux (mesures fondées sur le marché, normes mondiales pour les carburants, mesures de financement d'investissements, etc.) et nouer des partenariats au sein des chaînes de valeur mondiales. Le représentant du groupe régional a fait savoir que le groupe était disposé à ajuster ses mesures régionales pour se conformer aux nouveaux objectifs intermédiaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les représentants de certaines délégations ont décrit les dernières avancées enregistrées par leurs pays respectifs dans le domaine de la décarbonation des navires et des chantiers navals. Le représentant d'une autre délégation a insisté sur l'importance de la modernisation des navires, du recyclage, de l'alimentation électrique à quai et de l'adoption de plans de gestion de l'efficacité énergétique. Le représentant d'une autre délégation encore a suggéré que d'autres technologies, telles que le captage du carbone, soient envisagées comme solutions à court terme.

64. Le représentant d'une délégation a souligné que les biocarburants constituaient une solution viable dans le contexte de la transition énergétique du fait de leur compatibilité avec les infrastructures et équipements actuels, de la fiabilité des sources d'approvisionnement et des nouvelles perspectives économiques que ces combustibles offraient aux populations rurales. Les représentants de certaines délégations ont mentionné le lancement de l'Alliance mondiale pour les biocarburants à l'occasion du sommet tenu par le G20 en 2023 et ont appelé à l'établissement d'autres partenariats.

65. Le représentant d'une autre délégation a insisté sur l'importance des liens entre les travaux de la CNUCED et ceux d'autres instances mondiales, telles que le Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce, tandis que le représentant d'une autre délégation a encouragé la CNUCED à consacrer davantage de travaux de recherche à l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce. Les représentants de certaines délégations ont déclaré attendre avec intérêt la tenue du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui serait l'occasion de réfléchir à des solutions aux enjeux liés à ces chaînes.

66. En réponse aux questions des représentants de plusieurs délégations sur les travaux que la CNUCED consacrait à la décarbonation des flottes de pêche, un intervenant a évoqué certaines idées, notamment une proposition de projet du Compte de l'ONU pour le développement, et a recommandé que les règles de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions concernent uniquement les combustibles fossiles. Il importait de recenser les besoins particuliers du secteur de la pêche en matière de technologies et d'adaptation. L'intervenant a aussi suggéré que des mécanismes de garantie de marché soient mis en place pour améliorer la prévisibilité de la demande de biocarburants.

67. En réponse à la question du représentant d'une autre délégation sur la consommation d'eau associée au procédé d'électrolyse, un autre intervenant a expliqué que la production d'hydrogène par électrolyse consommait moins d'eau que la production d'énergie à partir de combustibles fossiles, mais précisé qu'une attention particulière devait être portée à la situation particulière de chaque région. Il a insisté sur le fait que la production de carburants de substitution ouvrait de nouvelles perspectives aux petits États insulaires en développement, mais que davantage de ressources financières devaient être octroyées à des

conditions de faveur pour répondre aux risques perçus. Le représentant d'une autre délégation a dit craindre que les pays en développement sans littoral soient laissés pour compte. Le représentant du secrétariat a précisé que les travaux de la CNUCED portaient aussi sur d'autres modes de transport, notamment sur les transports terrestres et sur la création de couloirs de transport au bénéfice des pays enclavés.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

68. La quatorzième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 22 avril 2024, par le Président de la treizième session, Usha Dwarka-Canabady (Maurice).

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

69. À la séance plénière d'ouverture, le 22 avril 2024, la Commission a élu le Bureau suivant :

Président : Muhammadou M. O. Kah (Gambie)

Rapporteur : Hazem Abdel Samad (Liban)

Vice-Président(e)s : Matthew Wilson (Barbade)

Chinwe Nkem-Nwaigwe (Nigéria)

Ditya Agung Nurdianto (Indonésie)

Mariam Maisaia (Géorgie)

70. Le Président de la Commission a informé les représentants que le groupe B n'avait pas désigné de candidat à la vice-présidence.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

71. À la séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session tel que publié sous la cote TD/B/C.I/56. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
6. Les incidences d'aspects clefs de la transition énergétique sur le commerce et le développement :
 - a) Les minéraux critiques ;
 - b) L'utilisation de carburants durables dans le secteur du transport maritime.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

72. La Commission n'était saisie d'aucune autre question en suspens.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 9 de l'ordre du jour)

73. À la session plénière de clôture, le 26 avril 2024, la Commission du commerce et du développement a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de la session, sous l'autorité du Président. Ce rapport serait soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Lesotho
Albanie	Liban
Arabie saoudite	Luxembourg
Argentine	Macédoine du Nord
Autriche	Malaisie
Bahamas	Mali
Barbade	Maroc
Bélarus	Namibie
Bhoutan	Népal
Bolivie (État plurinational de)	Nicaragua
Botswana	Niger
Cambodge	Nigéria
Cameroun	Ouganda
Chili	Pakistan
Chine	Panama
Congo	Pays-Bas (Royaume des)
Cuba	Pérou
Djibouti	Philippines
Émirats arabes unis	République arabe syrienne
Équateur	République démocratique populaire lao
État de Palestine	République dominicaine
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Éthiopie	Samoa
Fédération de Russie	Sri Lanka
Gabon	Suède
Gambie	Suisse
Géorgie	Thaïlande
Grèce	Togo
Guyana	Trinité-et-Tobago
Hongrie	Tunisie
Inde	Türkiye
Indonésie	Vanuatu
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Jamaïque	Yémen
Japon	Zambie
Koweït	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Union africaine
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Commission économique eurasiennne
 - Union européenne
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation de la coopération islamique
 - Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Centre du commerce international
 - Programme des Nations Unies pour le développement

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/INF.14.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Union postale universelle
Organisation mondiale du commerce

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

ACT Alliance Advocacy to the European Union
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
International Ocean Institute
